



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
d'Indre-et-Loire

**Le directeur académique des services de l'éducation nationale
Directeur des services départementaux de l'Éducation nationale d'Indre-et-Loire**

Vu les articles R 914-19-1, et R 914-19-3 à 5 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté rectoral du 1er septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Pierre-Alain CHIFFRE, directeur académique des services de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire ;
Vu l'arrêté du 5 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours externes organisés à titre transitoire conformément aux dispositions du décret n° 2025-352 du 17 avril 2025 modifiant les conditions de recrutement et de formation des corps enseignants, du personnel d'éducation et des maîtres de l'enseignement privé sous contrat du ministère chargé de l'éducation nationale, de concours externes spéciaux (langues régionales), de seconds concours internes, de seconds concours internes spéciaux et de troisièmes concours de recrutement de professeurs des écoles

ARRETE :

Article 1^{er} :

Le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2026, au second concours interne de recrutement de professeurs des écoles des établissements d'enseignement privé sous contrat, est fixé à 3 (trois).

Article 2 :

La Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 17 septembre 2025

**Pour le Recteur et par délégation
Le Directeur académique des services de
l'Éducation nationale
Directeur des Services départementaux
de l'Éducation nationale d'Indre-et-Loire**

Pierre-Alain CHIFFRE